

REGLEMENT SANITAIRE – THE DOG PAWLACE

1. Conditions d'admission

- Vaccins à jour : les chiens doivent être vaccinés contre les principales maladies canines (toux du chenil, parvovirose, leptospirose, maladie de carré, hépatite de rubarth). Le carnet de santé est vérifié à l'arrivée.

Identification obligatoire : tous les chiens doivent être identifiés par puce électronique ou tatouage. Le numéro de la puce sera vérifié à l'arrivée du chien.

- Traitement antiparasitaire : un traitement contre les puces, tiques, vers est requis dans les 10 jours précédents le séjour
- Santé et bien-être : seuls les chiens en bonne santé, sans symptômes contagieux sont admis. En cas de doute, un certificat vétérinaire peut être demandé.

Tout chien qui présentera des symptômes tels que : fièvre, toux, diarrhée ne pourra être admis à la pension.

Si l'animal a été précédemment malade (maladie contagieuse), un certificat de bonne santé de moins de 7 jours doit être présenté.

- Seuls les chiens castrés/stérilisés sont admis.

2. Comportement et conditions de séjour

- La garderie/pension accueille un nombre limité de chiens afin de garantir calme et attention individuelle.
- Les chiens doivent être sociables et capables d'évoluer sereinement dans un petit groupe. Tout chien agressif, destructeur, fugueur ne pourra être accepté.
- Avant toute admission à la garderie/pension le chien devra faire un séjour d'adaptation pour une évaluation générale, aux frais du propriétaire.
- Si le chien ne s'adapte pas, la garderie/pension pourra le refuser, pour le bien-être et le bon fonctionnement du groupe.

Les chiens sont accueillis dans un espace qui leur est totalement dédié en rez-de-jardin, avec accès sous surveillance constante au jardin (ils ne sont jamais laissés seuls au jardin). Les interactions sont surveillées pour prévenir tout risque de comportement indésirable.

Chiens de catégorie :

Conformément à la loi du 6 janvier 1999, les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis à la pension.

3. Hygiène et environnement

- Les espaces de vie sont nettoyés et désinfectés quotidiennement :
 - o Eau chaude et nettoyant ménager et 2 fois par semaine au Saniterpen
- Les gamelles inox individuelles de repas et eau :
 - o Produit vaisselle et eau chaude le matin et le soir, et une fois par semaine au vinaigre blanc
- Les conteneurs à croquettes et doseurs :
 - o Avant chaque remplissage au produit vaisselle et eau chaude
- La table de préparation des repas :
 - o A chaque utilisation au produit ménager et ensuite au Sanythol
- Congélateur :
 - o Une fois par mois ou plus si besoin à l'eau chaude et nettoyant ménager et désinfecté au vinaigre blanc
- Plaid et tapis
 - o 1 fois par semaine, ou plus si besoin, lessive cycle 60° + Sanythol
- Peluches :
 - o Une fois par semaine ou plus si besoin, lessive cycle 60° et vinaigre blanc en bac de rinçage
- Jouets :
 - o Une fois par semaine ou plus si besoin, produit vaisselle et eau chaude et désinfecté au vinaigre blanc
- Terrasses extérieures et excréments :
 - o Les terrasses sont nettoyées 2 fois par an au Karcher et nettoyées régulièrement
 - o Les excréments sont ramassés plusieurs fois par jour (compost)
- Espace de vie :
 - o Aéré plusieurs fois par jour, et sécurisé afin d'offrir confort et tranquillité

4. Alimentation et soins médicaux

- o Le chien sera nourri avec son alimentation habituelle qui sera fournie par le propriétaire en quantité suffisante pour la durée du séjour. La nourriture sera stockée à la pension dans des contenants hermétiques. Aucune modification, ni transition alimentaire ne sera effectuée par la pension.
- o Tout traitement médicamenteux ne sera administré qu'avec l'ordonnance du vétérinaire et les médicaments fournis dans leur emballage d'origine. Aucun médicament ne sera administré sans ces documents.

5. Promenades

Afin de sécuriser au maximum les sorties en extérieur, un harnais adapté à la morphologie du chien est impératif (sauf pour les chiots).

Même sur demande du propriétaire, aucun chien ne sera lâché durant les promenades, il pourra être promené en longe.

Les chiens sont sortis deux fois par jour (matin et soir). Les promenades sont adaptées en fonction de l'âge etc. Des sorties dites « hygiène » sont régulièrement proposées.

6. Suivi sanitaire et urgences vétérinaires

Chaque chien est observé quotidiennement : appétit, comportement, déjections, signes de stress ou de maladie.

En cas de soucis le vétérinaire référent est contacté et le propriétaire immédiatement informé.

En fonction du type d'incident sanitaire, un plan d'action adapté est mis en place en étroite collaboration avec le vétérinaire référent.

En cas d'urgence, le vétérinaire référent sera immédiatement contacté ainsi que le propriétaire (ou une autre personne mentionnée).

Les frais sont à la charge exclusive du propriétaire.

7. Engagement du propriétaire

Le propriétaire s'engage à fournir toutes les informations utiles sur la santé, les habitudes et le caractère de son chien.

Il autorise la garderie/pension à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence vétérinaire.

Il comprend que le bien-être collectif prime, et qu'un refus d'admission peut être décidé dans l'intérêt de tous.

Il devra aussi fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile, couvrant les dommages éventuels causé par son animal durant son séjour à la pension. Cette attestation est OBLIGATOIRE.

8. Limitation de responsabilité et adhésion au règlement

The Dog Pawlace décline toute responsabilité en cas de maladie, blessure ou décès d'un chien, sauf en cas de faute grave avérée de la part de la garderie/pension. Le propriétaire accepte cette clause en déposant son chien.

Les propriétaires restent solidaires de leur animal et s'engagent à réparer, remplacer ou dédommager la pension en cas de destruction de matériel causée par leur animal.

En déposant leur chien à la garderie/pension, les propriétaires acceptent pleinement et sans réserve le présent règlement sanitaire.

Toute infraction, dissimulation sur l'état de santé du chien ou de son comportement, pourra entraîner l'exclusion immédiate du chien de la garderie/pension.